

PHOTO DU PRODUIT



NOM DU PRODUIT

CHROMAGEN | Complément alimentaire en gélules

Avec le complexe exclusif GLOWTHERA™

CODE

INTB051

FORMAT

60 gélules de 785 mg

INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION ET CERTIFICATIONS

jar barattolo	cap tappo	label etichetta
PET 01	HDPE 02	PP 05
Plastic Plastica		
Check your local municipal regulations Verifica le disposizioni del tuo Comune		

DESCRIPTION

CHROMAGEN est un complément alimentaire en gélules à base du complexe exclusif GLOWTHERA™, composé de Lycopène, Tyrosine, Bêta-Carotène, Zéaxanthine, Astaxanthine et Lutéine. Ces substances contribuent au métabolisme normal et à la protection antioxydante des cellules, y compris celles de la peau.

La Tyrosine est un acide aminé impliqué dans la synthèse de la mélanine, le pigment qui donne sa couleur à la peau. Le Lycopène est un caroténoïde aux propriétés antioxydantes. La Zéaxanthine, l'Astaxanthine et la Lutéine sont des caroténoïdes naturels qui contribuent à la protection des cellules contre le stress oxydatif.

Le Cuivre contribue à la pigmentation normale de la peau et des cheveux et participe à la protection des cellules contre le stress oxydatif avec la vitamine C et la vitamine E. La vitamine A et la Niacine contribuent au maintien d'une peau normale. La vitamine C contribue à la formation normale du collagène pour le bon fonctionnement de la peau et à la régénération de la forme réduite de la vitamine E.

Notre conseil d'utilisation

Pour une action complète et optimale, commencer à prendre CHROMAGEN un mois avant de commencer à bronzer et poursuivre pendant au moins les 2 semaines suivantes.

Les informations fournies ont un objectif purement éducatif et ne remplacent pas l'avis d'un médecin. Ce complément n'est pas destiné à diagnostiquer, traiter, soigner ou prévenir une maladie.

MODE D'EMPLOI

Il est recommandé de prendre une gélule par jour, au cours des repas principaux.
À avaler avec un verre d'eau.

AVERTISSEMENTS

Ne pas dépasser la dose journalière recommandée. Tenir hors de portée des enfants de moins de 3 ans. Ce produit ne se substitue pas à une alimentation variée et équilibrée ni à un mode de vie sain.

INGRÉDIENTS

GLOWTHERA™ : [L-tyrosine, tomate (*Solanum lycopersicum* L.) fruit, extrait sec titré à 5 % en lycopène, bêta-carotène 10 % (source exclusive de vitamine A), gluconate de cuivre] ; gélule végétale (HPMC, oxyde de zinc, carraghénane) ; vitamine C (acide ascorbique) ; vitamine E (acétate de DL-alpha-tocophéryle) ; vigne rouge (*Vitis vinifera* L.) pépins, extrait sec titré à > 95 % en procyanidines ; tagète (*Tagetes erecta* L.) inflorescences, extrait sec titré à 20 % en lutéine ; tagète (*Tagetes erecta* L.) inflorescences, extrait sec titré à 5 % en zéaxanthine ; vitamine B3 (niacine) ; hématocoque (*Haematococcus pluvialis* Flotow) thalle, extrait sec titré à 5 % en astaxanthine ; agents antiagglomérants : stéarate de magnésium végétal, silice micronisée.

CLAIMS

Sans lactose
Sans gluten
Convient aux végétariens et aux végétaliens

DDM À PARTIR DE LA DATE DE CONDITIONNEMENT

36 Mois

CONDITION DE CONSERVATION

À conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière. La date de péremption concerne le produit dans son emballage intact et correctement conservé.

TENEUR MOYENNE EN INGRÉDIENTS CARACTÉRISTIQUES

Ingrédients	Par dose 1 gélule	Par dose quotidienne maximale 1 gélule	% VNR*
GLOWTHERA™	307 mg	307 mg	-
• Tyrosine	150 mg	150 mg	-
• tomate (<i>Solanum lycopersicum</i> L.) fruit, extrait sec titré à 5 % en lycopène	150 mg	150 mg	-
- dont lycopène	5 mg	5 mg	-
• bêta-carotène (source exclusive de vitamine A)	5 mg	5 mg	625%
• cuivre	1 mg	1 mg	100%
vitamine C	100 mg	100 mg	125%
vitamine E	30 mg	30 mg	250%
vigne (<i>Vitis vinifera</i> L.) pépins, extrait sec titré à > 95 % en procyanidines	52,63 mg	52,63 mg	-
- dont procyanidines	50 mg	50 mg	-
tagète (<i>Tagetes erecta</i> L.) inflorescences, extrait sec titré à 20 % en lutéine	50 mg	50 mg	-
- dont lutéine	10 mg	10 mg	-
tagète (<i>Tagetes erecta</i> L.) inflorescences, extrait sec titré à 5 % en zéaxanthine	40 mg	40 mg	-
- dont zéaxanthine	2 mg	2 mg	-
Vitamine B3	20 mg	20 mg	125%
hématocoque (<i>Haematococcus pluvialis</i> Flotow) thalle, extrait sec titré à 5 % en astaxanthine	20 mg	20 mg	-
- dont astaxanthine	1 mg	1 mg	-

*VNR % : Valeurs Nutritionnelles de Référence pour les adultes (vitamines et minéraux), conformément au Règlement (UE) n° 1169/2011

DÉCLARATION DES ALLERGÈNES

Chogan Group S.p.A. déclare que, sur la base de la documentation fournie par les fournisseurs de toutes les matières premières achetées, le produit susmentionné contient / ne contient pas les substances susceptibles de provoquer des allergies ou des intolérances mentionnées à l'annexe II du Règlement (UE) n° 1169/2011, conformément au tableau ci-dessous. Chogan Group S.p.A. déclare également que le risque de contamination croisée par des allergènes est géré conformément aux procédures internes de l'entreprise.

ALLERGÈNES

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
<p>1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des: a) sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (*); b) maltodextrines à base de blé (*); c) sirops de glucose à base d'orge; d) céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.</p>	NON	NON	NON
<p>2. Crustacés et produits à base de crustacés.</p>	NON	NON	NON
<p>3. Ceufs et produits à base d'œufs.</p>	NON	NON	NON
<p>4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de: a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes; b) la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.</p>	NON	NON	NON
<p>5. Arachides et produits à base d'arachides.</p>	NON	NON	NON
<p>6. Soja et produits à base de soja, à l'exception: a) de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées (*); b) des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja; c) des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja; d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.</p>	NON	NON	NON
<p>7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception: a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole; b) du lactitol.</p>	NON	NON	NON

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
8. Fruits à coque, à savoir: amandes (<i>Amygdalus communis</i> L.), noisettes (<i>Corylus avellana</i>), noix (<i>Juglans regia</i>), noix de <i>excelsa</i>), pistaches (<i>Pistacia vera</i>), noix de <i>Macadamia</i> ou du <i>Queensland</i> (<i>Macadamia ternifolia</i>), et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.	NON	NON	NON
9. Céleri et produits à base de céleri.	NON	NON	NON
10. Moutarde et produits à base de moutarde.	NON	NON	NON
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.	NON	NON	NON
12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO2 total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.	NON	NON	NON
13. Lupin et produits à base de lupin.	NON	NON	NON
14. Mollusques et produits à base de mollusques.	NON	NON	NON